



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:

03 JAN. 2011

1127

Luxembourg, le 3 janvier 2011

Monsieur Laurent MOSAR
Président de la Chambre
des Députés

LUXEMBOURG

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre du Travail et de l'Emploi:

« Dans notre société le phénomène du « burn-out » touche bon nombre de personnes, notamment les travailleurs salariés. Le stress quotidien croissant, la multiplication des responsabilités et le problème du harcèlement moral constituent quelques raisons explicatives se trouvant à l'origine d'épuisements de nature psychique et physique.

Il va sans dire que le coût économique et social de ce phénomène n'est pas négligeable et que beaucoup de décideurs en sont parfaitement conscients.

Voilà pourquoi je souhaiterais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre du Travail et de l'Emploi:

- 1. Monsieur le Ministre peut-il m'informer sur d'éventuelles études spécifiques réalisées ces derniers temps par le gouvernement en la matière et concernant tout particulièrement la situation au Luxembourg?*
- 2. Au cas où le gouvernement aurait fait analyser le problème du « burn-out » dans les secteurs public et privé, quelles en sont les observations et conclusions essentielles?*
- 3. Est-il prévu d'organiser un programme d'information et de sensibilisation à ce sujet?*
- 4. Une coopération avec le Ministère de la Santé est-elle envisagée? »*

Croyez, je vous prie, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très haute considération.


André BAULER
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État
La Ministre aux Relations avec le Parlement

Luxembourg, le 11 février 2011

Monsieur le Président
de la Chambre des Députés

Luxembourg

CHAMBRE DES DEPUTES
Entrée le:
14 FEV. 2011

Personne en charge du dossier:
Nicole Sontag-Hirsch
☎ 247 - 82952

Réf.: 2010 - 2011 / 1127 - 02

Objet: Réponse à la question parlementaire n° 1127 du 3 janvier 2011
de Monsieur le Député André Bauler.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe **la réponse de Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration** à la question parlementaire sous objet, concernant le phénomène du « burn-out ».

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Pour la Ministre aux Relations
avec le Parlement

Pascal Thill
Inspecteur



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Travail et de l'Emploi

Réf.: NS/CS/NW/al/qp 2011/qp 1127-transmis SCL

| | |
|---|------|
| Le Ministre aux Relations avec le Parlement SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION | |
| Reg.: | SCL: |
| Entré le: 1.1 FEV. 2011 | |
| CE: | CHD: |
| A traiter par: | |
| Copie à: | |

Madame Octavie MODERT
Ministre aux Relations avec le
Parlement
Service Central de Législation
L-2450 LUXEMBOURG

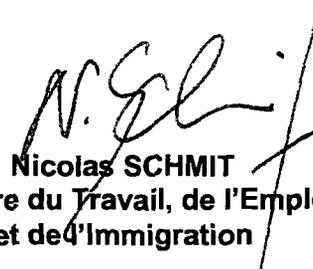
Luxembourg, le 9 février 2011

Concerne : Question parlementaire n° 1127 de Monsieur le Député André Bauler

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse à la question parlementaire n° 1127 de Monsieur le Député André Bauler.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.


Nicolas SCHMIT
Ministre du Travail, de l'Emploi
et de l'Immigration



Réponse à la question parlementaire n° 1127 de l'honorable député
Monsieur André BAULER

Tout en étant conscient du problème soulevé par l'honorable Député, le Gouvernement n'a jusqu'à présent pas fait réaliser d'études particulières sur le phénomène du burn-out.

Néanmoins, en 2009, la Chambre des Salariés a procédé, avec TNS-ILRES, à une étude générale sur le bien-être au travail.

Il ressort du document publiée en juin 2010 que 20 % des interviewés disent être confrontés à des sensations de burn-out. Parmi ce pourcentage 38% proviennent de l'enseignement, 24% du secteur social et de la santé et 24% du secteur du nettoyage et du gardiennage.

Dans ce contexte, il convient de préciser que ces résultats sont par ailleurs corroborés par la toute récente 5^{ème} enquête européenne sur les conditions de travail réalisée par la Fondation Européenne pour l'amélioration de conditions de vie et de travail de Dublin

Alors que dans le domaine du burn-out au sens strict les programmes d'information et de sensibilisation sont plutôt rares, il y a lieu de souligner que dans le domaine tant du stress que du harcèlement moral et du bien être au travail, qui sont tous des sujets intimement liés au phénomène du burn-out, il existe de nombreuses initiatives, notamment au niveau des chambres professionnelles, qui tentent entre autre de contribuer à expliquer les différents sujets liés au bien être au travail.

Il est évident que toute action future éventuelle du Gouvernement serait, le cas échéant, organisée en collaboration avec le Ministère de la Santé.